

## SCEPTRES D'OR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2011

### -ST CERGUES-

#### I- Fiche d'Identité

Nom de la commune	Nombre d'habitant	Département	Maire
St Cergues	3 100 habitants	Haute-Savoie	M. Gabriel DOUBLET

#### II- Thème du projet

Thème du projet	Catégorie
Politique environnementale de la ville	Démarche globale et transversale

### III- Description et intérêt du projet

Résumé du projet	Originalités
<p>Au vu de son histoire et des enjeux découlant à la fois de sa situation géographique et du contexte économique très dynamique de la région, Saint-Cergues affiche clairement l'ambition de protéger son patrimoine naturel, son cadre de verdure, à la manière d'une respiration végétale aux portes d'Annemasse et de Genève. Aussi, outre une valorisation poussée des vieux hameaux, la commune s'est lancée dans une politique environnementale ambitieuse, se voulant exemplaire.</p> <p>Cela passe par les mesures engagées en matière de gestion différenciée des espaces verts, par l'abandon du recours aux pesticides, par la création et le développement de vergers communaux, et plus récemment par la création d'un rucher municipal, dont le premier miel vient d'être récolté.</p> <p><b>1- La gestion différenciée</b></p> <p>L'entretien différencié est une réflexion sur l'environnement de la commune. Le but est de répondre aux exigences de chaque biotope anthropique ou non sur un territoire donné. Cela consiste à traiter chaque zone et non pas de traiter généralement. Chaque espace a des fonctionnalités différentes, il faut donc les identifier et les mettre en valeur.</p> <p>L'objectif de la commune de Saint-Cergues est de mettre en valeur son patrimoine culturel et naturel. La gestion différenciée va permettre d'harmoniser les espaces de la commune dans une logique de développement durable.</p> <p>L'entretien différencié c'est les entretiens horticole et écologique avec une palette d'ambiances appliquée en fonction des espaces traités. Par exemple un stade de football est traité de manière intensive (plus de 30 tontes par an avec de l'arrosage et des traitements contre les mauvaises herbes). A l'opposé, la commune a des talus de bord de routes qui sont fauchés 2 fois par an et après le 01 juillet.</p> <p>Le but serait à long terme d'instaurer de nouvelles méthodes de traitements pour que la commune devienne un village 0 % pesticides et que l'eau d'arrosage soit issue de la récupération des eaux pluviales. Ce mode de gestion est un moyen de sensibilisation envers la population, mais c'est une manière de façonner un territoire digne de notre région. C'est aussi l'occasion d'économiser de l'argent, en effet, faucher et réaliser des traitements phytosanitaires coûtent cher.</p> <p>Pour rester cohérent avec nos actions en faveur du développement durable, il est important d'intégrer des moyens de fertilisation et de lutte biologique. La commune a donc interdit l'utilisation de Glyphosate (Rondup). Ce produit est polluant pour les sols et</p>	<p>- Un travail en collaboration avec plusieurs associations locales</p> <p>- Implication des habitants, notamment participation des enfants</p>

l'eau et également dangereux lors de son utilisation pour la santé. Le désherbage se fera manuellement ou par brulage. Pour les pesticides, la commune utilise la lutte intégrée. C'est un concept où il n'y a pas de traitement chimique. Nous utilisons les prédateurs des ravageurs.

La municipalité souhaite aussi utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage. Elle conseille la mise en place d'un récupérateur d'eau pluviale des toitures des locaux du service technique, et souhaite profiter d'installer le même dispositif lors de l'aménagement de la Cure et de tous les nouveaux projets.

## **2- La valorisation d'une prairie sèche**

Les Orchidées sont des plantes à bulbes appréciées par tout le monde. Ces plantes vasculaires à caractères marginaux nous font penser aux épiphytes des forêts équatoriales. Nous sommes des millions à décorer notre cuisine ou notre salon avec ces magnifiques fleurs. Il faut savoir que nous en avons dans nos champs. Elles sont inféodées à un type d'habitat bien spécifique. Elles garantissent une biodiversité élevée. Elles sont témoins de la présence de plantes et d'animaux beaucoup moins voyants, mais tout aussi intéressants.

C'est pour cela que sur la commune de Saint Cergues en Haute-Savoie, l'association la C.E.R.F.F (Campagne d'Education Respectueuse de la Faune et de la Flore) et les compagnons de la Servette sont intervenus sur une parcelle qui possède de nombreuses orchidacées. Depuis quelques années cette station voyait sa richesse spécifique baissée. Une des principales raisons était le referment du milieu et l'enrichissement en matière organique.

Un plan d'actions a été établi suivi de travaux réalisés par des associations locales en 2009. Aujourd'hui cette prairie a retrouvé son caractère patrimonial.

Pourquoi il faut intervenir sur cet habitat ?

La richesse et la diversité des espèces animales et végétales sont d'un intérêt patrimonial important. C'est pour cela que certaines sont inscrites sur la Directive Habitat et sur la liste des espèces protégées de France. Il est donc de notre devoir de garantir et de valoriser cette station. Le but est de garantir aux générations futures un patrimoine naturel de qualité.

## **3- La mise en place d'un verger communal**

Pour valoriser le verger communal, son implantation a été située dans un périmètre proche des écoles, afin de faciliter l'accès aux élèves dans le cadre de leurs projets scolaires sur l'environnement.

Seize pommiers d'anciennes variétés ont été plantés (reine des reinettes, reinette dorée de Savoie, pomme pigeon, boskoop rouge, croisson rouge de Boussy, grand Alexandre de Savoie) Une parcelle restera vierge, sur laquelle un arbre sera planté à chaque

rentrée scolaire, afin d'accueillir les nouveaux élèves de maternelle. Ils choisiront la variété, lui donneront un nom de promotion et suivront son développement pendant les huit ans passés à l'école. Par ce geste ils se sentiront impliqués, concernés par l'écologie, la vie associative du village.

La création de ce verger communal aura de multiples retombées sur la vie de notre village. Les nombreuses variétés d'arbres fruitiers que nos anciens ont créés, améliorés, sauvegardés pendant des décennies pour leurs besoins alimentaires, sont aujourd'hui en voie de disparition. Les nouvelles essences mises sur le marché remplacent de plus en plus les anciennes, étant appréciées pour leur aspect et leur rendement, même si leurs qualités gustatives sont parfois inférieures. Les derniers vergers que l'on peut voir encore dans notre pays du Chablais sont dans un état d'abandon, rongés par le gui, mal entretenus par leurs propriétaires qui, pour de nombreuses raisons (professionnelles, financières...) disent ne pouvoir s'en occuper...

Pourtant les quelques communes qui ont déjà mis en valeur leur patrimoine foncier, avec l'implantation de verger, constatent des retombées positives. Citons-en quelques-unes: Saint-Paul en Chablais, Armoy, Lully, Vulbens...D'un point de vue visuel et pédagogique et dans l'esprit du développement durable qui est l'un de nos engagements de ce mandat, ce projet est un bon début et un geste pour notre planète.

L'inauguration a eu lieu le samedi 23 octobre 2010, jour de la Foire d'Automne. A cette occasion, tous les enfants et parents du village ont été invités par voie de presse. Un concours mis en place par la mairie a récompensé tous les enfants déguisés sur le thème de l'automne. Ils ont reçu chacun un petit sac de friandises et une pomme. Et un verre de cidre offert à toute la population. Un deuxième verger est en cours d'élaboration, il sera dédié aux variétés de poiriers du Chablais : (poire Maude, poire Lou).

#### **4- La mise en place de prairies fleuries**

L'enjeu est de stopper la disparition et la fragmentation des milieux naturels.

Deux résultats sont attendus, le premier est le maintien et l'amélioration d'un habitat naturel en péril.

Le second, est l'accomplissement du cycle biologique pour la faune et la flore et représente un site de nourrissage pour l'avifaune.

Le bénéfice écologique est la sauvegarde d'espèces patrimoniales comme la Courlis cendré et le Tarier des près.

Il existe trois prairies fleuries d'écotype régional. Une se situe rue des écoles de 1000 m<sup>2</sup> devant des bâtiments à vocation sociale.

La deuxième se situe au quartier de la gare une parcelle de 1500 m<sup>2</sup>. Et la troisième se situe devant les locaux du service technique de la commune. Cette année, une quatrième prairie sera installée près de la déchèterie sur une surface de 2000 m<sup>2</sup>.

Les prairies fleuries seront fauchées une fois par an en août afin de respecter les cycles biologiques de la flore et de la faune.

**Les actions en cours :**

- L'hôtel des abeilles : Dans le cadre de la sauvegarde des abeilles non mellifères, la municipalité souhaite installer un Hôtel des abeilles aménagé par l'ONF. Il serait situé le long d'un sentier promenade aux abords du sentier du Foron. Le but étant d'allier la préservation-sensibilisation auprès du public. Ce projet n'est pas un gadget, cet aménagement a déjà fait ses preuves en région parisienne.

- Règlement de la publicité : La réforme repose sur un principe simple. Les règles de publicité sont trop souvent contestées par les professionnels de l'affichage publicitaire. La loi Grenelle II institue donc des « règlements locaux de publicité ». S'ils le souhaitent, les conseils municipaux peuvent désormais prendre des règles locales plus fortes sur l'affichage publicitaire et des adaptations établies dans le cadre d'une concertation associant tous les acteurs. Les élus locaux vont donc pouvoir s'approprier cet outil pour rendre plus strictes les règles nationales.

Un règlement de la publicité est en cours d'élaboration.

- Natura 2000 : Le concept Natura 2000 est une demande de l'Union Européenne de classer certaines zones naturelles à forte valeur patrimoniale qui contribueront aux corridors écologiques à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

Le Massif des Voirons a été reconnu comme tel par le muséum d'histoire naturelle de Paris dans les années 90. La surface est de 925 ha, elle est en superposition de l'arrêté de biotope (arrêté préfectoral depuis les années 80).

Le comité de pilotage du massif des Voirons regroupe 40 acteurs différents qui façonnent le territoire de notre belle montagne (agriculteurs, chasseurs, forestiers, collectivités territoriales, associations...).

Il s'agit que tous ensemble, nous créons une politique de gestion commune afin de mettre en valeur des espèces et des espaces reconnus d'intérêt communautaire, par la directive Habitats-faune-flore comme le Sabot de Vénus, le Lynx, le Pic Noir, le Sonneur à ventre jaune certaines espèces de Chauves-souris.

Natura 2000 n'est en aucun cas une interdiction à comparé de l'arrêté de biotope. Il s'agit de concilier les activités humaines et la nature.

Actuellement un document d'objectifs (document de gestion des espaces) est en cours d'élaboration. Il sera consultable en décembre 2011. La commune de Saint-Cergues a été désignée comme le conseiller scientifique de la zone Natura 2000 du massif des Voirons.

- Plan de sauvegarde de la station de sabot de vénus dans le vallon de la Chandouze : Une station de sabots de Vénus se situe dans le Vallon de la Chandouze, frontière entre Saint-Cergues et Cranves-Sales. La parcelle de cette station est située sur la commune de Cranves- Sales.

Comme il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire, nous sommes entrain de créer un partenariat entre les deux communes pour trouver un moyen de sauvegarder cette espèce et d'améliorer le site. En effet, les Sabots de Vénus sont de moins en moins nombreux chaque année.

- Acquisition de parcelles forestières : Sur le lieu-dit « Les Dades » sur le haut de la commune dans le massif des Voirons, il existe des parcelles forestières entrecoupées de parcelles privées. La commune souhaite acquérir ces terrains afin d'avoir une gestion raisonnée de la forêt en intégrant une conservation de la biodiversité forestière.

- Charte paysagère : Dans le cadre de l'embellissement de la commune, il nous semble important de créer une charte paysagère dédiée à nos espaces verts.

Le but est de mettre en avant le patrimoine de Saint-Cergues par l'établissement de règles qui harmoniseront les espaces, les compositions florales avec l'architecture du village.

- Sauvegarde des trames vertes et bleues : Les trames vertes sont représentées par les espaces agricoles et forestiers. Les trames bleues sont les petits et grands cours d'eau. C'est l'une des prérogatives politiques de Gabriel Doublet, Maire de Saint-Cergues, de conserver des coulées et des espaces naturels sur le territoire Saint-Cerguois. Le but est de répondre à une demande de logement, mais de façon raisonnée. L'objectif est : densifier le centre de la commune de manière durable et de conserver sur les extérieurs et le bas de la commune des axes de déplacements de la faune.

- La chapelle de Chermont : Les prairies autour de la chapelle de Chermont, située au village du bois, possèdent un cortège faunistique et floristique typique du mésobromion, habitat sec en raréfaction. Cette zone est de qualité en termes de biodiversité grâce à un entretien extensif réalisé depuis des décennies.

La commune a mandaté une association de protection de la nature (la C.E.R.F.F.) pour qu'une étude sur ces prés soit réalisée. Il a été demandé de procéder un état des lieux floristique (inventaire botanique) et faunistique (inventaire Lépidoptère, Orthoptère et Avifaune). Suite aux résultats, il a été établi des préconisations de gestion pour conserver ce patrimoine naturel.

La difficulté pour la municipalité est d'empêcher une mauvaise gestion du site car les terrains ne lui appartiennent pas, nous avons différents propriétaires et différents agriculteurs qui exploitent les terres. L'équipe municipale souhaite se doter d'outils pour pouvoir sauvegarder cet endroit. Une réflexion sur ce thème est en cours.

- L'observatoire communal pour la préservation des chauves-souris est « une veille » pour obtenir des données sur ces petits mammifères protégés. Le but est de transmettre les informations aux organismes spécialisés et de sensibiliser la population pour leur préservation.

<p>Cela permettra : la mise en place de nichoirs à Chiroptères sur les façades de la mairie, de la MJC et du centre technique municipal ; l'inventaire des populations de Chiroptères étant dans les bâtiments communaux ; la Prescription pour les permis de construire ; la Visite chez les particuliers qui demandent une détermination des individus présents chez eux ; de Guider les habitants vers des organismes spécialisés dans le cas d'aménagements en faveur des Chauves-souris.</p> <p>- Plantation de haies et d'arbres d'espèces indigènes : L'un des souhaits de la municipalité pour 2012 est de mettre en place une haie champêtre d'espèces indigènes sur l'un des terrains communaux. Le but est de créer un réel corridor biologique pour les espèces animales comme les Chiroptères qui utilisent ces structures vertes pour se déplacer et aussi pour chasser des insectes qui vivent dans ces milieux.</p> <p>De plus, cette plantation contribuerait à l'embellissement du paysage en créant des zones bocagères qui rappellerait un patrimoine ancestral perdu depuis déjà fort longtemps.</p> <p>Le site proposé se situe sur la parcelle derrière le centre des services techniques communaux. Actuellement une haie mono spécifique de <i>Tuya plicata</i> est présente. Il serait plus avantageux en termes de biodiversité de la supprimer et de la remplacer par une haie champêtre.</p> <p>La parcelle est de 784 m<sup>2</sup> et le linéaire de la haie serait de 320 mètres linéaire.</p>	
--	--

#### **IV- Réalisation :**

<b>Nature du projet</b>	<b>Historique et avancement</b>	<b>Supports transmis</b>
Projet et réalisations communales.	<p>La commune de Saint-Cergues, 3200 habitants environ, se situe à la fois en périphérie d'Annemasse, ville centre de notre communauté d'Agglomération et à la fois en périphérie de Genève, qui ne se situe qu'à 18 kilomètres. Cette position stratégique en fait un village particulièrement attractif, très recherché en termes d'habitat.</p> <p>Clairement identifiée comme « poumon vert » de l'Agglomération par le Schéma de Cohérence Territoriale de la région d'Annemasse, la commune de Saint-Cergues a toujours su valoriser son patrimoine naturel, au point de s'être vu attribuée le titre de « station climatique », par un décret du Président de la République datant de 1923. A cette époque, les citadins étaient nombreux à venir profiter de ce cadre rural, forestier et montagnard, puisque le point culminant de la commune s'élève à plus de 1400m, sur la crête du massif des Voirons. Cet engouement touristique s'est bien entendu étiolé, au fil du temps, les stations de montagne se démocratisant et n'étant plus l'apanage des plus fortunés. Pour autant, le charme qui fait cette commune n'a</p>	- Dossier de présentation avec photos

	<p>jamais disparu et celle-ci apparaît comme relativement préservée par rapport à d'autres collectivités du secteur ayant fait le choix d'un développement plus massif.</p> <p>Ainsi en matière d'habitats, de logements, domaines se situant au cœur des problématiques de notre région, la commune affiche l'ambition de remédier à la trop grande permissivité des PLU qui offrent des potentiels de construction absolument excessifs.</p> <p>Saint-Cergues ne dit bien sûr pas « non au développement » mais refuse le mitage qui a défiguré de nombreuses communes et le bétonnage systématique d'une région qui doit enfin prendre en main et maîtriser sa croissance. Pour ce faire, la commune suit scrupuleusement les préconisations du SCOT qui impliquent la densification des centralités et la préservation des espaces naturels et agricoles. La municipalité réfléchit également à la facture énergétique communale, un audit a été récemment réalisé la dirigeant vers la filière Bois pour chauffer les équipements municipaux.</p> <p>En matière de restauration scolaire, la municipalité a fait le choix d'un prestataire qui ne travaille qu'avec des produits BIO ou labellisés, de saison, et fournis par des producteurs locaux.</p> <p>Enfin, la municipalité développe en partenariat avec le SIFOR (Syndicat du Foron découlant du contrat de rivière du même nom) un ensemble de mesures destinées à renaturer au mieux les berges de cette rivière et de ses affluents, à travailler sur les zones polluées à proximité, à valoriser par la création de cheminement pédestre et cycliste les rives de ces cours d'eau.</p>	
--	---	--

#### V- Investissements :

<b>Coût et financement</b>	<b>Retombées locales</b>	<b>Actions de communication</b>
11 000 euros du budget communal sans aucun financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la commune et ses patrimoines tout en favorisant un développement raisonné</li> <li>- Assurer aux habitants une qualité de vie</li> <li>- Eviter le bétonnage systématique</li> <li>- Développement de variétés de fruits oubliés</li> <li>- Préservation de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relai par la presse locale</li> <li>- Bulletin municipal</li> <li>- Sites Internet</li> </ul>

**Contact** : Nicolas BALVERDE- 06 74 65 03 15 ; [nicolas.balverde@saint-cergues.fr](mailto:nicolas.balverde@saint-cergues.fr)